

L'étudiant doit noter qu'il devra obtenir, en temps opportun, l'accord de tous les coauteurs de chacun des articles pour qu'il puisse l'inclure dans son mémoire ou dans sa thèse. Il devra aussi respecter toutes les autres règles concernant la thèse ou le mémoire par article (section *Modalité de rédaction : le mode de présentation classique ou par articles* du *Guide de présentation des mémoires et des thèses, juillet 2012*).

1. IDENTIFICATION

Nom du candidat	Matricule	Grade postulé	
Département / École / Faculté	Programme	No de programme	

2. LISTE DES ARTICLES PROPOSÉS

Pour chaque article à inclure dans le mémoire ou la thèse, veuillez indiquer l'ordre des auteurs, le titre, la revue à laquelle l'article est normalement destiné et l'état actuel de l'article (P : Publié S : Soumis pour publication EP : En Préparation).

3. SIGNATURE ET DÉCLARATION DE L'ÉTUDIANT CONCERNANT LES ARTICLES

Chacun des articles doit faire l'objet d'une déclaration de l'étudiant. Pour chaque article publié ou soumis pour publication, vous devez indiquer brièvement la nature de votre participation aux travaux de recherche et s'il y a lieu, l'importance de sa contribution à l'article par rapport à celle des coauteurs. Dans le cas d'un article en préparation, vous indiquerez votre contribution actuelle ou prévisible aux travaux de recherche et à l'article.

Nom de l'étudiant	Signature	Date

4. AVIS ET SIGNATURE DU DIRECTEUR DE RECHERCHE

Le directeur de recherche commentera de façon appropriée les informations présentées par l'étudiant dans sa demande et donnera son avis sur le projet de rédaction de mémoire ou de thèse par articles.

Nom Du directeur de recherche	Signature	Date

DÉCISION OU RECOMMANDATION ET SIGNATURE DU DÉPARTEMENT

Demande acceptée

Demande refusée

Signature du responsable

Date